



Les dernières actualités

Electricité gaz fioul pétrole

mercredi 23 janvier 2008

Compteurs électriques Qui payera la facture ?

L'appel d'offre pour la fabrication de 35 millions de compteurs d'électricité dits « intelligents » vient d'être lancé. Déployés à partir de 2010, ils faciliteront le suivi de la consommation, pour le fournisseur comme pour le particulier. Reste à savoir qui paiera une addition évaluée à 4 ou 5 milliards d'euros.

Fini, les boîtes bleues. D'ici 2015 au plus tard, nos 35 millions de compteurs individuels d'électricité auront été remplacés par une nouvelle génération d'appareils numériques nettement plus sophistiqués. Le chantier a été confié à la filiale d'EDF qui gère la distribution, Électricité réseau distribution France (ERDF). Les industriels ont jusqu'à fin janvier pour répondre à son appel d'offre, dont le résultat sera connu en juillet. Les compteurs seront déployés sur 300 000 foyers à Lyon et Tours en 2010, indique ERDF, avant leur généralisation à la France entière dans les cinq années suivantes.

Prévu par la réglementation européenne (1), le changement est de taille. Un compteur intelligent est un boîtier numérique consultable et pilotable à distance, l'information circulant par les fils électriques (ce qu'on appelle le courant porteur en ligne - CPL).

L'Italie, la Suède, le Canada ou les États-Unis l'ont déjà expérimenté à grande échelle.

(ndlr de Next-up : Les rayonnements du CPL, etc . . . génèrent d'importants problèmes notamment au Canada par rapport à l'EHS : [Courrier du Dr Magda Havas](#) – Forum).

Dans sa version la plus simple, il permet au distributeur de facturer la consommation réelle sans avoir à dépêcher de techniciens pour faire des relevés tous les six mois. Dans une version plus sophistiquée, il autorise une facturation à l'heure, modulée en fonction des périodes de pointe, éventuellement avec plusieurs fournisseurs différents. Le particulier pourrait aussi couper ou rétablir l'électricité à distance à son domicile.

Installation gratuite ?

L'économie pour le distributeur ERDF et les fournisseurs est tout simplement énorme. Ils économisent des centaines de milliers de visites de techniciens chaque année et voient la fraude disparaître, les compteurs intelligents étant quasiment infalsifiables. Et ce n'est pas le meilleur. La gestion fine de la consommation permet d'alimenter le même nombre de foyers avec moins de centrales et moins d'infrastructures de transport. Du point de vue environnemental, l'affaire est excellente.

En bonne logique, l'installation des compteurs intelligents devrait toutefois être gratuite pour les consommateurs. Aux Pays-Bas, curieusement, les tarifs de location des compteurs ont au contraire augmenté à l'occasion du basculement, au point de provoquer une mise au point de l'autorité de régulation ! En France, la CRE (Commission de régulation de l'électricité) assure qu'elle veillera au grain. Un certain nombre de questions restent toutefois en suspens. Les nouveaux compteurs ont un coût, mais à terme, ils doivent permettre de diminuer les tarifs de distribution. Il faudrait que les

consommateurs en profitent. Dans l'immédiat, qui va payer l'installation ? A plus long terme, comment le gain de productivité sera-t-il répercuté sur les tarifs de l'électricité ? Ces tarifs pourraient fluctuer heure par heure : le nouveau système sera-t-il compréhensible par l'utilisateur ? Y aura-t-il éventuellement le choix entre différents modèles, plus ou moins sophistiqués ? Et combien coûteront les compteurs ? ERDF annonce un budget de 4 à 5 milliards d'euros, soit 114 à 142 euros par compteur. L'Italien Enel, l'équivalent d'EDF, dit pourtant avoir fourni 29 millions de foyers pour 2,1 milliards, soit 70 euros pièce. La Suède, au contraire, a dépensé 220 euros par boîtier. Comment expliquer ces écarts ? Il conviendrait de tenir le client au courant

Électricité

Qui fait quoi ?

Le secteur de l'électricité a beaucoup changé en quelques années seulement. Brève présentation des acteurs.

- EDF, comme Direct Energy ou Electrabel, sont des fournisseurs en situation de concurrence.
- ERDF (Électricité réseau distribution France) est le distributeur en position de monopole. Il est propriétaire des compteurs électriques installés chez les particuliers et gère les réseaux de distribution, qui appartiennent aux collectivités, à l'exception des lignes à très haute tension.
- RTE (Réseau de transport d'électricité) exploite le réseau public à très haute tension.
- La CRE (Commission de régulation de l'électricité) est une autorité administrative neutre qui veille au fonctionnement du marché.

Erwan Seznec

(1) directive 2005/89/CE du 18 janvier 2006 sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité ; directive 2004/22/CE du 31 mars 2004 sur les instruments de mesure (dite MID, Measuring instruments directive).